

Dans le cadre du contrat local d'éducation artistique *nouvelle génération* (CLEA+),

APPEL À CANDIDATURES  
EN DIRECTION DES  
ARTISTES DE TOUS LES DOMAINES D'EXPRESSION  
*pour une résidence-mission d'appui artistique  
en faveur des professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux  
se déployant sur 8 semaines entre mars et juin 2027*

Expérimentation initiée par Cœur d'Ostrevent Agglo  
en partenariat avec la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France, et le  
département du Nord,

## 1. Présentation du contexte

Animée par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents et des adultes de son territoire et en contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et

culturel, Cœur d'Ostrevent Agglo a souhaité, après deux Contrats Locaux d'Education Artistique (CLEA) et à la faveur de la redéfinition du conventionnement d'éducation artistique entre l'Etat et l'EPCI, réaffirmer son engagement à la faveur des publics en situation de fragilité ou avec des besoins spécifiques.

Cette résidence s'inscrit dans une volonté de favoriser la rencontre entre l'artiste et les publics accompagnés, sans exigence de production, mais dans une dynamique de partage de démarche artistique.

## **2. Enjeux de la résidence-mission d'appui artistique**

Pour cette deuxième année, il a été fait le choix de porter une attention particulière aux personnes en situation de handicap vivant accueillis en établissements médico-sociaux ( foyers de vie, instituts médico-éducatif (IME), foyers d'accueil médicalisé (FAM), etc.) et en établissement de santé (CMP) ou bénéficiant du maintien à domicile, en déployant une expérimentation visant à :

- contribuer à réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture, développer l'imaginaire et la créativité ;
- développer ou renforcer la place que peuvent prendre l'art et la culture dans les temps de prise en charge, parcours de soins et de vie des résidents, usagers, adultes en situation de handicap, familles, visiteurs et permettre ainsi à l'ensemble des publics concernés d'appréhender concrètement la création contemporaine
- accompagner sur le temps long certaines pratiques professionnelles dans les établissements sanitaires et médico-sociaux ou dans les services de maintien à domicile.
- favoriser les échanges, le dialogue et les coopérations

## **3. Les professionnels bénéficiaire et le territoire d'action**

En premier lieu, cette expérimentation vise les professionnels de ces établissements et par extension les usagers, leurs familles et les visiteurs. L'état des lieux réalisé par la CA Cœur d'Ostrevent a mis en évidence que de nombreux professionnels ont le souhait d'accueillir des artistes au sein de leur structure sans pour autant se sentir outillés.

Objectifs de la résidence :

- Connaitre l'offre artistique et culturelle de proximité ou tout autre dispositif dont ils pourraient être bénéficiaires ;
- Appréhender plus sereinement l'accueil de présences artistiques ;
- Être acteur de l'accueil de projets artistiques et culturels tout en tenant des besoins des usagers ;
- S'approprier les outils et ressources existantes pour la mise en œuvre d'actions culturelles de proximité et de qualité ;

Dans ce contexte, cette expérimentation doit contribuer à :

- Sensibiliser et former les professionnels et les publics en situation de handicap des établissements concernés aux propositions artistiques et culturelles ;
- Leur faire percevoir, de manière sensible, les apports et bienfaits auprès des publics concernés ;
- Encourager l'autonomie de ces équipes en matière d'initiatives convoquant l'art et la culture et contribuer à une inscription durable de l'action culturelle dans les pratiques professionnelles ;
- Contribuer activement et de manière inventive à ce que le droit à la culture puisse être garanti à chaque personne

Descriptif besoins et attentes des professionnels :

- Immersion : partager des temps de vie avec les professionnels et les résidents pour créer un lien de confiance
- Aller-vers : les structures n'ayant jamais participé au CLEA
- Lien inter-structures : fédérer une communauté de professionnels, se connaître, créer une dynamique
- Lien entre les professionnels
- Mobilité : créer du lien en se déplaçant, en allant-vers

- Isolement : créer du lien social, créer du lien entre patient et aidant, créer une dynamique entre les professionnels, mettre sur un même pied d'égalité

### **Les structures concernées**

Un premier recensement a permis d'établir une liste d'établissements et structures potentielles (non exhaustive) :

- 2 instituts médico-éducatifs (IME) (Somain et Montingny-en-Ostrevent)
- 1 E.H.P.A.D (Somain, le C.R.T Centres de Ressources Territoriaux et d'anciens résidents de foyer de vie- Somania : public cible porteur de handicap)
- le centre hospitalier de Somain
- 4 foyers de vie (Somain, Auberchicourt, Fenain et Aniche)
- 1 établissement départemental pour soutenir, accompagner, éduquer à Somain EPDSAE à Somain
- 2 centres médico psychologique (Somain et Auberchicourt)
- Unité de maintien à domicile : Fondation partage et vie, et les aidants
- Les classes ulis, SEGPA et UEMA Unités d'Enseignement Maternelle Autisme (Maëlle revient vers nous) EANA (élèves allophones) ? Cf. Résidences scolaires ? Cartographier les structures.
- Dispositif passerelle ? le passage entre IME et scolarisation ordinaire Cf. Résidences scolaires ? pour travailler le lien entre I.M.E et la scolarisation ordinaire. Ce dispositif existe pour le 1<sup>e</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés (passage CM2/ 6<sup>e</sup>)
- Réseau enseignants Handicap

L'artiste interviendra au maximum au sein de 8 structures, l'enjeu étant de permettre à ces professionnels de bénéficier d'une présence artistique sur le temps long (a minima une semaine) et plus largement aux résidents. Les structures sont identifiées et démarchées par Cœur d'Ostrevent Agglo.

En fonction du nombre de professionnels participants un regroupement de structures pourra être envisagé pour maintenir la qualité de la résidence artistique.

### **Critères de sélection des structures participantes :**

- avoir un référent / interlocuteur identifié au sein de la structure
- ne pas avoir bénéficié d'une circulation, ni plaine santé ou d'un CLEA ou d'être engagé dans un autre projet artistique culturel dans la même année
- un accord de principe du chef d'établissement pour candidater
- le nombre de professionnels, de résidents ou de lits au sein de la structure
- dans quelle mesure pouvez-vous dégager « un volume horaire » pour accueillir du temps pour l'artiste dans votre structure ? Etes-vous en capacité de dégager un peu de temps pour l'accueil de l'artiste. (avoir un temps mobilisable)

Mettre en place une fiche de candidature des structures souhaitant participer au CLEA+ (les différents critères et le souhait de la discipline et artiste)

### **5. A propos de la résidence mission d'appui artistique**

Il s'agit donc pour un artiste ou un collectif d'artistes, de tous domaines artistiques, de résider sur le territoire d'action et d'accompagner les équipes professionnelles afin de mener à bien des processus très variées d'action culturelle et d'action artistique fortement imprégnés de la recherche et de la démarche artistique qui l'animent.

L'artiste ou le collectif d'artistes s'appuiera pour cela sur des formes de rencontre, d'interventions ou d'actions très variées - se différenciant des traditionnels ateliers de pratique artistique -, et consacrées en premier lieu aux professionnels et par extension aux usagers ainsi qu'aux familles et aux visiteurs des établissements concernés.

Il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre pérenne : ce type de résidence ne se confond nullement avec une résidence de création. En revanche, les temps de mise en partage permettant de rendre visible le travail artistique mené au cours de la résidence sont encouragés.

Si aucune thématique n'est ici imposée par les partenaires initiateurs de cette résidence, ceux-ci suggèrent sans aucun caractère d'obligation toutefois, que chaque artiste-candidat puisse en proposer une ou – du moins – une sorte de fil rouge.

L'artiste d'engage à rencontrer les professionnels en charge des publics en amont de sa présence sur le territoire. **Ce temps de rencontre aura lieu le jeudi 3 décembre 2026 à 14h (lieu à confirmer)** et sera animé par l'artiste. L'objectif sera pour lui de présenter avant sa venue sur le territoire sa démarche et son univers artistique auprès des professionnels en charge des publics porteur de handicap afin de faciliter son identification.

**Une journée de transmission de savoir artistique destinée aux professionnels sera organisée afin de poursuivre le geste artistique auprès des professionnels:** faire du lien avec les professionnel.le.s, transmettre des méthodes, des outils et gestes artistiques que les professionnel.le.s aidants pourront réinvestir après la résidence-mission. Ce temps de formation peut être élargi à des professionnel.le.s qui ne bénéficieraient pas de la résidence mission, et plus largement à toutes les personnes susceptibles d'accueillir ou d'accompagner une personne en situation de handicap, quel que soit le temps de vie. (exemples les aidants ou enseignants...) Cette journée se décline en deux temps : une partie « théorique » le matin et une partie d'expérience sensible l'après-midi partagée ensemble. (Précision : le temps de transmission est financé dans l'enveloppe des 12 000€) (Si ce besoin est confirmé, et sous réserve d'une mobilisation suffisante)

## **6. Calendrier et déroulement de la résidence**

Il s'agit d'une résidence de 8 semaines consécutives ou non, à raison de 5 à 6 jours par semaine, à répartir sur la période de résidence prévue de mars à juin 2027. Il est à préciser que le calendrier se construira en dialogue avec les structures participantes.

En amont ou au début de la résidence, l'artiste ou le collectif d'artistes retenu est invité à venir vivre une période d'immersion en mars ou avril afin de faire connaissance avec les professionnels concernés et de se doter de repères et points d'appui nécessaires.

Une journée de découverte du territoire aura lieu le jeudi 3 décembre 2026 afin de permettre aux artistes retenus de se familiariser avec le territoire.

Une séquence de mise en partage accessible à tous et permettant de rendre visible le travail artistique mené auprès et avec les publics au cours de la résidence peut être organisée à son issue. Elle peut être mise en place au sein d'un ou plusieurs établissements ou en lien avec une structure partenaire.

L'artiste interviendra auprès de 8 structures volontaires choisies en concertation avec les partenaires selon un calendrier à préciser. Les formes d'interventions et de diffusion devront être légères et autonomes techniquement afin de s'adapter aux espaces des différentes structures non dédiées à la pratique artistique.

## **7. Conditions financières**

Les contributions respectives de Cœur d'Ostrevent Agglo et de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France permettent la rétribution de l'artiste ou de l'équipe artistique.

**L'allocation forfaitaire de résidence pour un artiste est fixée à 6 000 euros nets pour 8 semaines de résidence. Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 12 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant prend donc en compte l'indemnisation brute et toutes les charges taxes et cotisations comprises pour la mission dans son intégralité.**

Cette allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

- les rencontres avec des équipes de professionnels des établissements concernés etc. susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation démultipliée et des créations conjointes de « gestes artistiques » ;
- la diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires. Il s'agit ici de diffusion de petites formes se voulant techniquement légères permettant une proximité et de ce fait une familiarisation avec une ou plusieurs des productions artistiques du résident.
- la journée de sensibilisation et de transmission aux professionnel.le.s
- le temps de clôture
- le bilan.

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général.

Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce régime, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.

Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits d'auteur déclarables à l'URSSAF si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut. Cette composante est estimée à 30 % maximum de la mission et donc, le cas échéant, à 30 % maximum du montant brut.

Il est demandé à l'artiste candidat de joindre à sa candidature un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur. Ce montant sera complété d'une prise en charge par la collectivité des frais annexes détaillés ci-après.

#### **Si absence / arrêt maladie**

- En cas d'absence ou d'arrêt, le **temps d'intervention manqué doit être prolongé** à la suite de la résidence.
- Le temps de prolongation doit être **équivalent à la durée d'absence**.
- Un **avantage à la convention** sera établi.
- **Aucun frais supplémentaire** ne sera engagé.

#### **Frais annexes :**

Les frais relatifs à l'hébergement sont pris en charge par la communauté d'agglomération sur la base d'un forfait (montant plafonné à 2 000 euros TTC sur la période de résidence avec justificatifs à fournir). La réservation de l'hébergement est à l'initiative de l'artiste ou de l'équipe artistique. Lors de la semaine d'immersion, un guide de présentation du territoire et une liste des possibilités d'hébergement sera remis.

Les artistes ou l'équipe artistique résidant à proximité du territoire peuvent faire le choix d'être hébergés ou non. Il est toutefois précisé que dans ce particulier, le forfait transport restera le même

Les frais de déplacement sur le territoire sont également pris en charge sur la base d'un forfait à hauteur de 500 euros TTC maximum pour la période de résidence. En revanche, les voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge des artistes.

Les repas sont à la charge de l'artiste ou de l'équipe artistique.

Selon les besoins, une enveloppe pour l'achat ou la location de matériel peut être allouée (montant plafonné à 1 000 euros TTC). Tout besoin sera à justifier à Cœur d'Ostrevent Agglo pour validation. Le matériel restera

propriété de la collectivité à l'issue de la résidence.

Afin de mettre en avant le travail des artistes, une enveloppe peut être allouée pour la diffusion d'œuvres nécessitant des moyens supplémentaires (montant plafonné à 1 400 euros TTC) et donneront lieu à un avenant à la convention.

Chaque activité organisée en collaboration avec un artiste doit faire l'objet d'un contrat spécifique. Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste-résident sera ainsi signé avant le début de la semaine d'immersion ou le cas échéant de démarrage de la mission à proprement parler.

## **8. Accompagnement**

Le service culturel de Cœur d'Ostrevent Agglo, en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative de la résidence-mission, est l'opérateur de l'action. À ce titre, le service culturel :

- accompagne l'artiste-résident ou l'équipe artistique afin de le guider dans sa découverte du territoire d'action;
- veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;
- organise techniquement la résidence avec le concours des partenaires;
- facilite les rencontres avec les communautés de professionnels ;
- assure la gestion administrative de la résidence (paiement des artistes, gestion du budget...).

## **9. Profil recherché de l'artiste**

- Être artiste professionnel de tous domaines artistiques (arts plastiques, musique, théâtre, danse, écriture, etc.).
- Avoir une sensibilité aux enjeux d'inclusion
- Justifier d'une première expérience d'action culturelle auprès des publics cibles

## **10. Critères de sélection**

- Qualité artistique de la démarche
- Pertinence de la proposition vis-à-vis du public visé
- Capacité à créer des liens humains et à s'adapter aux contextes
- être véhiculé et être titulaire du permis B

## **11. Faire acte de candidature**

Chaque artiste intéressé par cette offre est invité, avant toute chose :

- à prendre connaissance, le plus attentivement possible, du cahier des charges, des divers documents culturels téléchargeables sur le site de la communauté d'agglomération, et du [document intitulé « Qu'est-ce qu'une résidence-mission ? »](#) ;
- à bien appréhender les données territoriales présentées.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des modalités de la résidence-mission, l'acte de candidature se fera par envoi électronique uniquement, sous format PDF, d'un dossier rédigé en français.

**La date limite d'envoi est fixée au vendredi 16 janvier 2026 à 23h55, dernier délai.**

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du CLÉA+ mardi 10 février 2026. Il est possible que ceux-ci émettent le souhait d'entretiens complémentaires, en direct ou à distance, avec le ou les candidats présélectionnés. Si tel est le cas, ces entretiens se dérouleront jeudi 12 février 2026 et vendredi 13 février 2026. Les noms des artistes seront annoncés au plus tard vendredi 13 février 2026.

Le non-respect de ces différents points peut amener l'élimination du candidat.

Il est précisé que si l'artiste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un même artiste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

**DOSSIER à fournir en PDF :** [alariviere@coeurdostreventagglo.fr](mailto:alariviere@coeurdostreventagglo.fr)

## Dossier de candidature

**Votre candidature CLEA+ Coeur d'Ostrevent Agglo est à transmettre en un seul fichier PDF, suivi du nom de l'artiste et de la résidence choisie.**

**Le dossier de candidature devra comprendre :**

1. **Le dossier de candidature** complété (formulaire à remplir)
2. **Les pièces justificatives en annexe** (voir liste ci-dessous)

- 3. Une vidéo de présentation (1min30 max)** donnant un aperçu clair de votre candidature, en précisant votre univers et/ou de votre motivation > ***La vidéo peut être transmise à part du dossier PDF.***

**Pièces justificatives à transmettre en annexe :**

1. Une copie du permis de conduire en cours de validité pour chaque artiste et copie de la carte grise du véhicule
2. Un curriculum vitae artistique
3. Une liste des œuvres/productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence. Cette liste peut être accompagnée des dossiers artistiques des œuvres et des fiches techniques
4. Un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises/coût total employeur

A retourner au plus tard le **vendredi 16 janvier 2026** à 23h55, dernier délai par mail à  
[alariviere@coeurdostreventagglo.fr](mailto:alariviere@coeurdostreventagglo.fr)

***NOTA BENE : Privilégier l'envoi via WeTransfer***

## **VOS INFORMATIONS**

Compagnie/association porteuse de la candidature : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Nom et prénom de l'artiste/des artistes : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Adresse postale complète : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Téléphone portable : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mail : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Discipline(s) artistique(s) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Résidence-mission choisie : *Un dossier de candidature par résidence Résidence Education aux médias et à l'information*

### **NOTE D'INTENTION – Limitée à une page**

*Une note d'intention faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges, des attendus et des conditions de la résidence-mission, d'illustrer votre capacité à vous adapter aux publics cibles et d'expliquer ce que vous souhaitez mettre en place sur le territoire et vos envies.*

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## **PRÉSENTATION – Limitée à une page**

*Une présentation de l'artiste ou de l'équipe artistique en résumant votre parcours, votre démarche et vos envies lors de cette résidence + Y ajouter 3 photos de vous (les CV sont à joindre en annexe)*



Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## **UNIVERS ARTISTIQUE – Limité à deux pages – 1/2**

*Présentez les thématiques déjà abordées dans votre travail/spectacles, les publics cibles, les partenariats déjà mis en place*

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## **UNIVERS ARTISTIQUE – Limité à deux pages – 2/2**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## **EXPÉRIENCES - Limité à quatre pages – 1/4**

*Merci de détailler vos expériences de transmission en lien avec les publics de la résidence-mission à laquelle vous postulez :*

- *Résidence scolaire : interventions auprès des enfants et adolescents de 3 à 18 ans sur le temps scolaire*

- *Résidence tout au long de la vie : actions menées auprès de publics intergénérationnels, dès 3 ans et sans limite d'âge, dans des contextes variés (éducatifs, sociaux, culturels, médico-sociaux, etc.)*
- *Résidence Éducation aux médias et à l'information : actions menées avec des publics intergénérationnels, dès 3 ans et sans limite d'âge, dans des contextes variés (éducatifs, sociaux, culturels, médico-sociaux, etc.)*
- *Résidence tout-petits : actions menées auprès des petits de 0 à 3 ans, parents et professionnels de la petite enfance.*
- *Résidence santé-handicap : actions menées auprès de résidents/patients du champ du handicap et professionnels du milieu*

		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## EXPÉRIENCES – 2/4

	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## EXPÉRIENCES – 3/4

	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

EXPÉRIENCES – 4/4

	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

*Cœur d'Ostrevent Agglo dispose d'un réseau de lecture publique structuré, composé de 15 bibliothèques et médiathèques. Quel type de projet inter-bibliothèques pourriez-vous imaginer au sein de ce réseau ?*

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

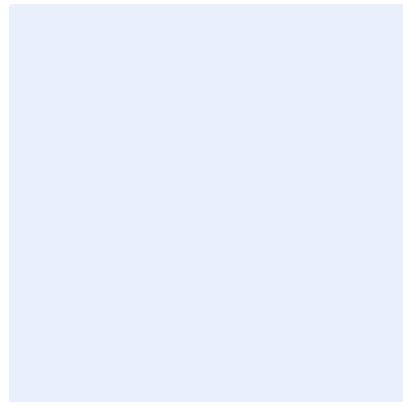
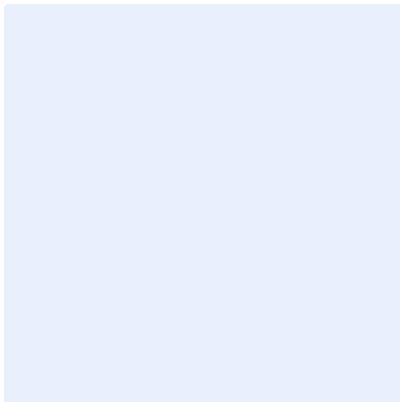
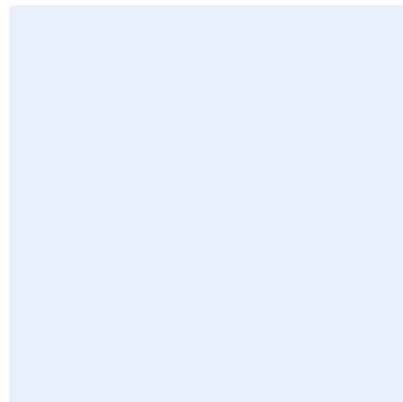
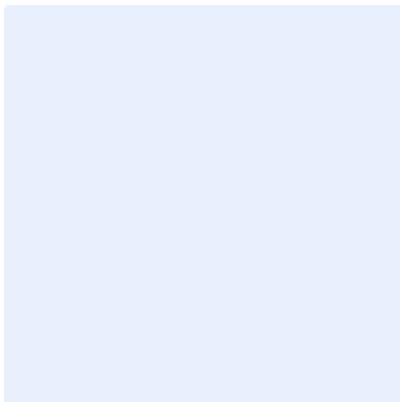
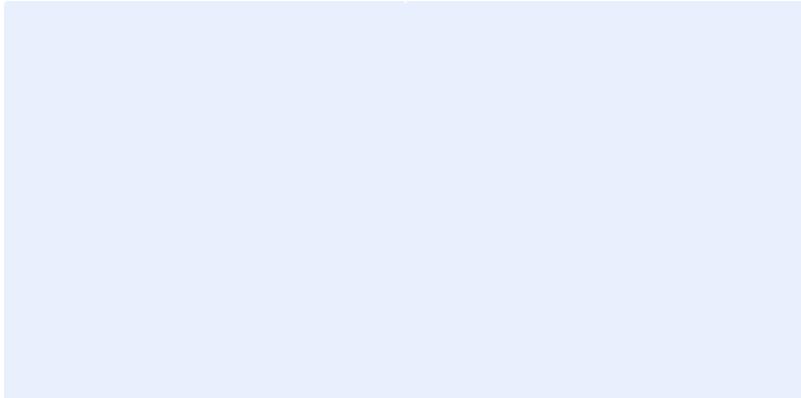
## JOURNÉE DE TRANSMISSION ET SENSIBILISATION À DESTINATION DES PROFESSIONNELS - Limité à une page

*Dans le cadre du CLEA+, des journées professionnelles sont organisées afin de sensibiliser et d'outiller les professionnels du territoire (éducation, petite enfance, médico-social, etc.). L'objectif de ce temps est de permettre aux participants de s'approprier des gestes, outils et approches artistiques qu'ils pourront ensuite réinvestir de manière autonome dans leurs pratiques quotidiennes. **Comment envisageriez-vous de concevoir et d'animer ce type de journée ?***

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## **ANNEXES – Permis de conduire et carte grise du véhicule**

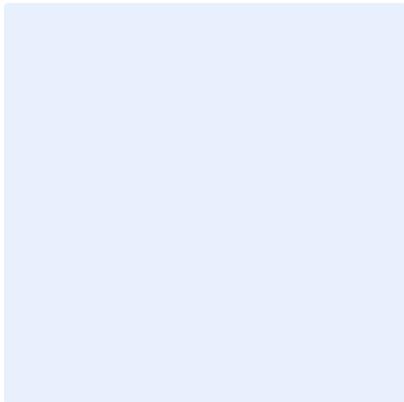
Copie du permis de conduire en cours de validité pour chaque artiste et copie de la carte grise du véhicule



## ANNEXES – CV – 1/5

Curriculum vitae artistique (possibilité en texte ou image)

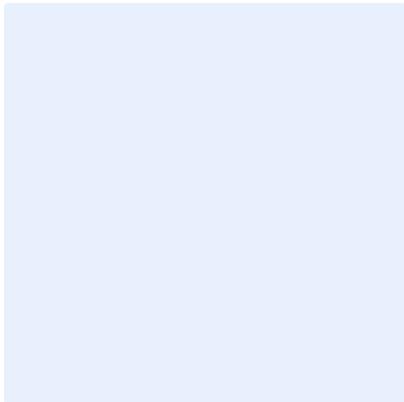
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.



## ANNEXES – CV – 2/5

Curriculum vitae artistique (possibilité en texte ou image)

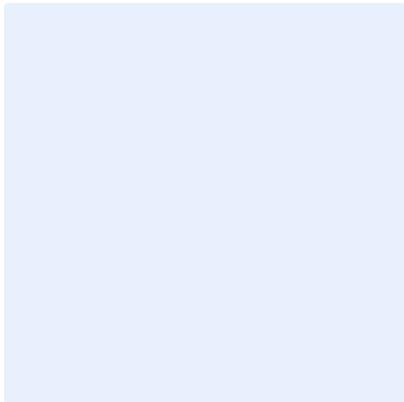
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.



## ANNEXES – CV – 3/5

Curriculum vitae artistique (possibilité en texte ou image)

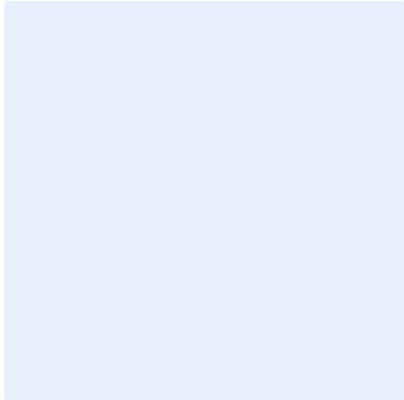
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.



## ANNEXES – CV – 4/5

Curriculum vitae artistique (possibilité en texte ou image)

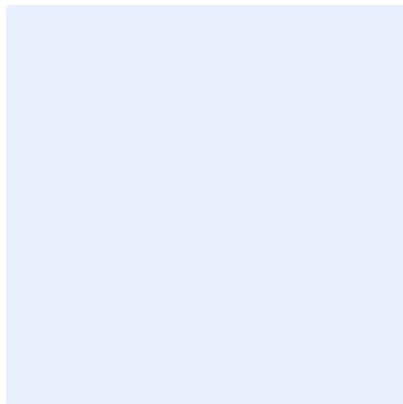
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.



## ANNEXES – CV – 5/5

Curriculum vitae artistique (possibilité en texte ou image)

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.



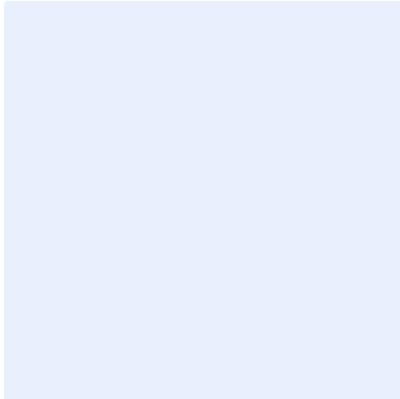
## ANNEXES – LISTE DES ŒUVRES

Une liste des œuvres/productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence. Cette liste peut être accompagnée des dossiers artistiques des œuvres et des fiches techniques. Merci de fusionner les dossiers avec ce document (possibilité de les rassembler gratuitement depuis le site « ilovepdf »)

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## ANNEXES – BUDGET

Un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises/coût total employeur dans la limite de 24 000€ TTC pour les résidences de 4 mois (scolaire, EMI et tout au long de la vie) et de 12 000€ TTC pour les résidences de 2 mois (tout-petits et santé-handicap).



Les candidatures sont à envoyer à l'adresse électronique suivante :

[alariviere@coeurdostreventagglo.fr](mailto:alariviere@coeurdostreventagglo.fr)

(Objet: **Candidature CLEA+ Cœur d'Ostrevent Agglo** suivi du **nom** de l'artiste et de la résidence choisie).

**Pour rappel :**

- Un dossier dûment complété comprenant une vidéo, un dossier candidature et le formulaire d'inscription
- Un dossier comprenant une annexe avec les documents nécessaires

**NOTA BENE : Privilégier l'envoi via France transfert ou WeTransfer.**

Pour plus d'informations, vous pouvez vous mettre en relation avec :

Emeline Ducrocq

Responsable du service culture



03 27 71 37 35



[educrocq@coeurdostreventagglo.fr](mailto:educrocq@coeurdostreventagglo.fr)

Aurélie Larivière

Médiatrice culturelle – référente CLEA+



03 27 71 37 87

06 37 64 15 53



[alariviere@coeurdostreventagglo.fr](mailto:alariviere@coeurdostreventagglo.fr)

Béatrice Pennequin

Coordinatrice Lecture Publique



03 27 71 37 63



[bpennequin@coeurdostreventagglo.fr](mailto:bpennequin@coeurdostreventagglo.fr)

Site internet de Cœur d'Ostrevent :

<https://www.coeurdostrevent.fr/>

Portail internet des bibliothèques de Cœur d'Ostrevent :

<https://www.bibliotheque.cc-coeurdostrevent.fr/>

Site internet de la DRAC Hauts-de-France <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hautsde-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-Territoires-et-Industries-culturelles/Actionculturelle-et-territorial>

En savoir plus sur l'action culturelle et territoriale de la DRAC Hauts-de-France :

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/La-DRAC>